La Lettre des Elu.e.s départementaux.ales

Groupe des élu.e.s Socialistes, Ecologistes et Républicains du Conseil Départemental du Loiret

N°10 — Juillet 2018

SESSION DE JUIN 2018

Les conseillers départementaux se sont réunis en session une dernière fois avant l'été, les 28 et 29 juin derniers.

Principal point à l'ordre du jour : la nouvelle politique de contractualisation entre les collectivités et l'Etat, qui remplace les baisses systématiques de dotations. Doté d'une clause de revoyure rajoutée par le Département, l'Etat, par l'intermédiaire du Préfet, n'a pas approuvé les modifications du contrat ainsi proposé : le Loiret ne sera donc pas signataire.

Les autres rapports ont tous été adoptés : compte administratif, décision modificative budgétaire, études pour de nouvelles infrastructures routières, subvention à l'Agence de Développement Touristique, ...

La prochaine session aura lieu mi-octobre. D'ici là, nous vous souhaitons un bel été à toutes et à tous !

Vanessa Baudat-Slimani, Michel Breffy, Christophe Chaillou, Marie-Agnès Courroy, Hélène Lorme, Thierry Soler, conseiller.ère.s départementaux.ales

Sommaire

P.2 : contractualisation
P.3 : compte administratif 2017
P.4 : infrastructures routières
P.6 : tourisme
P.6 : associations sportives
P.7 : plan « Loiret bien vieillir »
P.8 : en bref ...

45 www.ser45.fr www.twitter.fr/groupeser45 www.facebook.com/groupeser45

Collaborateur du groupe des élu.e.s : Steve Renard. Mail : groupe@ser45.fr. Tél. : 02.38.77.96.30
Bureau des conseillers départementaux, 48 boulevard Alexandre Martin 45000 Orléans

La nouvelle politique de contractualisation

Les grandes collectivités étaient invitées à signer un pacte financier avant le 30 juin, s'engageant à respecter notamment la limitation de l'augmentation de leurs dépenses de fonctionnement à 1,2% par an, afin de participer à la réduction des dépenses publiques et à la diminution de la dette publique. Le Président du Département Marc Gaudet a proposé de signer ce contrat, mais en y introduisant une clause de revoyure ; d'après cette clause, l'Etat et le Département devaient se rencontrer une fois par an pour suivre les objectifs du contrat et réexaminer les dépenses réelles du Département, afin d'y prendre en compte les transferts de compétence, les dépenses de prévention spécialisée ...

Hélène LORME

UNE SITUATION FINANCIERE SAINE

« La situation financière du département est saine, en témoigne le Compte Administratif 2017 (*voir p.3*). Une épargne en hausse de 4 millions, des dépenses d'exploitation en légère hausse de 0,7% et une hausse des recettes de 1,5%. L'évolution positive des ratios cibles (capacité de désendettement et taux d'épargne brute) illustre la bonne situation du département. Ainsi, le Loiret n'aura aucun mal à tenir les engagements inscrits dans le contrat, et notamment la maitrise de ses dépenses de fonctionnement. »

LA CONTRACTUALISATION, UNE OPPORTUNITE A SAISIR

« Le contrat est certes imparfait, notamment dans l'absence de réels engagements de l'Etat, mais c'est une avancée par rapport à la situation des années précédentes, où nos collectivités voyaient leurs dotations baisser systématiquement. Il faut saisir cette nouvelle opportunité. Attention à ne pas tomber dans une posture politique qui pourrait être dangereuse pour l'avenir de nos départements. Il faut continuer au maximum de dialoguer pour trouver des solutions, comme cela a été fait sur la situation des MNA, où un accord avait fini par être trouvé avec l'ADF. »

Loiret : le Préfet n'a pas signé le contrat

Fragilisée de par l'introduction de cette clause de revoyure, la proposition du Président de signer ce contrat a été adoptée à l'unanimité. Quelques heures après avoir reçu le contrat signé, M. le Préfet a annoncé qu'il ne pouvait le contresigner, constatant que le contrat comportait des clauses dont il avait préalablement indiqué qu'elles ne pourraient être retenues.
Le Préfet prendra prochainement un arrêté pour fixer la norme d'évolution des dépenses de fonctionnement du Département pour les années 2018 à 2020. Si le Loiret ne respecte pas l'évolution prévue, la sanction financière sera plus forte que si le contrat avait été signé.

Finalement, sur les 228 collectivités territoriales (grandes villes, métropoles, départements, régions) concernées par la contractualisation, Matignon a fait savoir que 70% d'entre elles ont signé un contrat dont :
- 121 maires (83 % des maires concernés)
- 35 présidents d'agglomérations ou de communautés urbaines (83% des collectivités concernées)
- 20 présidents de métropoles (95 % des élus concernés)
- 43 présidents de conseils départementaux (44 % des présidents concernés)
- 9 présidents de conseils régionaux (53 % des présidents concernés).

Compte Administratif 2017

Chaque année, le Compte Administratif de l'année précédente est débattu. Les résultats de l'exercice budgétaires 2017 ont été validés à l'unanimité. Pour notre groupe, Christophe Chaillou est intervenu pour souligner la situation financière confortable du Département et réclamer que les excédents dégagés soient utilisés à bon escient, notamment vers les plus jeunes.

Christophe CHAILLOU

UN RESULTAT D'EXERCICE POSITIF

« Les résultats sont favorables, ce qui me permet de souligner le contraste avec les débats que nous avons eu au moment de l'adoption du Budget Primitif 2017. Je me souviens bien de cette époque particulière, à quelques mois d'une échéance centrale. Nous avions eu une présentation catastrophique des perspectives financières du département : baisse des dotations, péréquation défavorable au département, … C'était l'annus horribilis pour les finances du département ! On constate effectivement une baisse des dotations, mais dans le même temps, le Loiret a bénéficié du système de péréquation ; ce système, souvent mis en cause dans cette assemblée, est juste et permet de faire des corrections. Il y a en plus une conjoncture économique et immobilière particulièrement favorable. Comme quoi, quand on compare les propos d'estrades tenus lors du vote du budget et la réalité de l'exercice budgétaire … Il faut savoir prendre du recul. Quand il est dit dans la présentation du compte administratif qu'il s'agit de la « *dernière année d'autonomie fiscale du Département* », il faut être prudent ; il y a des risques mais on n'en est pas encore là !

Le département est donc en excellente forme financière, y compris en comparant avec d'autres collectivités. Il bénéficie de facteurs externes importants, mais aussi de politiques internes engagées, comme la quasi stabilité des charges de personnel. C'est la raison pour laquelle, vous connaissez ma position personnelle, je pense que le département était dans les clous pour signer le contrat avec l'Etat. »

UTILISER LES EXCEDENTS A BON ESCIENT

« Dans ce contexte, il faut nous interroger sur l'utilisation des excédents dégagés. Il ne s'agit pas de dépenser de façon excessive, mais de regarder les secteurs qui auraient besoin d'une attention particulière du Département : sur les questions de la jeunesse, des collèges, la prévention spécialisée ...»

FOCUS SUR L'ENTRETIEN DES ROUTES DU DEPARTEMENT

Autre compétence au cœur des actions du département qui pourrait bénéficier d'un coup de pouce budgétaire : l'entretien des routes. Tout en rappelant qu'il s'agissait d'un sujet délicat, Christophe Chaillou a regretté le manque d'entretien notamment de la tangentielle : « *Sur la tangentielle, un axe majeur, il y a des herbes partout, des terre-pleins sales … Cela ne date pas d'aujourd'hui, le nombre d'entretiens a été revu à la baisse dans le cadre des transferts de compétence. On ne passe que deux fois par saison. (…) Et il n'y a pas que la tangentielle qui est concernée. C'est quand même un axe très emprunté par des citoyens qui voient chaque jour ce paysage. On dépense des fortunes pour l'attractivité et l'image du Département, mais quand on voit l'état de ces routes en plein cœur de l'agglomération, il n'y a pas de raison d'être fier. Il est difficile de lutter contre ça, notamment pour des raisons phytosanitaires, mais dans certains endroits, nos concitoyens se demandent à quoi servent leurs impôts si nous ne sommes pas capables d'entretenir. Il y a une marge de manœuvre. Passer deux fois par an sur cette voie-là est insuffisant. Il faudrait une nouvelle organisation et le budget supplémentaire ne serait pas considérable. L'image que cela donne sur l'action publique globale n'est vraiment pas bonne.* »

Echanges sur les infrastructures routières du département

Les routes du Département ont fait l'objet de nombreuses discussions au cours de la session. Thierry Soler est dans un premier temps revenu sur les propos introductifs de la session tenus par le Président, puis a réagi au projet de créneaux de dépassements entre Gien et Châteauneuf (pour lequel il a voté contre). Michel Breffy a regretté que le fret ne se soit pas plus développé.

Thierry SOLER

DEVIATION DE JARGEAU : UN GROS INVESTISSEMENT

« Monsieur le Président, vous avez tenu à souligner l'importance des infrastructures de réseau auxquelles notre collectivité contribue par ses investissements. Je tiens à vous dire combien j'apprécie les efforts entrepris pour le Très Haut Débit ou pour boucler la véloroute qui fermera le triangle d'eau.

Vous mettez à nouveau l'accent sur la supposée nécessité de fluidifier le trafic routier dans notre Département et vous citez encore le projet de déviation à Jargeau dont le coût est énorme et dépasse de loin tout autre investissement dont le Loiret aurait besoin. Quand je vous entends, j'ai peine à trouver de la rationalité dans la priorité donnée ainsi à un seul projet par rapport à des dizaines d'autres. Par exemple, le coût du plan EHPAD est bien moindre par rapport à ce seul projet de déviation. On imagine donc assez facilement ce que l'on pourrait faire d'autre en matière d'investissement. »

REDIRIGER NOS INVESTISSEMENTS POUR ACCOMPAGNER LA TRANSITION ECOLOGIQUE

« Améliorer la mobilité par de nouveaux aménagements routiers n'a jamais donné de résultat pérenne. Au mieux, les difficultés de circulation sont simplement reportées sur les communes voisines ; au pire, elles reviennent quelques années plus tard avec l'accroissement des usages qu'entraîne le nouvel aménagement. Fort heureusement, cette dernière éventualité, maintes fois avérée par le passé, semble de moins en moins probable. Les foyers français sont désormais très largement équipés de véhicules et leur nombre ne risque pas d'augmenter à l'avenir. En même temps, la transition écologique s'engage dans le pays, que vous le vouliez ou non. Les innovations techniques et les évolutions des modes de vie auront bien plus sûrement raison des embouteillages que l'agrandissement sans fin du réseau. Cela engendrerait des économies et nous accompagnerions l'évolution sociétale de nos concitoyens. Il suffirait que le nombre moyen des occupants des véhicules traversant la Loire à Jargeau passe à deux personnes pour que les bénéfices attendus du nouveau pont soient largement dépassés. Voilà le pari que notre collectivité pourrait faire et ainsi rediriger ses investissements vers des équipements bien plus efficaces pour l'ensemble des Loirétains, tout en ayant un impact sur le climat et la biodiversité. »

LES CRENEAUX DE DEPASSEMENT ENTRE GIEN/BRIARE ET CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE

« Je ne pensais pas qu'il s'agissait d'un projet de 20 millions d'euros. Je pensais qu'il s'agissait du vote d'une étude, or il semble que ce soit le premier pas vers un très gros projet. Si on veut vraiment aider le territoire du Giennois, il y a plein d'autres choses que l'on pourrait faire de beaucoup plus utile. Les premières études que l'on avait faites montrent qu'il y a beaucoup de cabotage. Ceux qui font Gien/Châteauneuf intégralement sont très peu nombreux sur la route. Certes, l'association des chefs d'entreprise du Giennois est très active et je comprends qu'ils souhaitent gagner quelques minutes pour gagner Orléans, mais en même temps, la réponse du Département me parait un peu démesurée. Je ne suis pas sûr que les créneaux de dépassements soient une sécurisation. Si on lançait l'étude pour avoir une informative objective sur ce que cela va apporter, pourquoi pas, mais il semble qu'on lance l'étude parce qu'on croit à fond à cette solution ... »

INFRASTRUCTURES ROUTIERES ET ECONOMIE

« Notre agence de développement économique avait invité il y a quelques années un brillant économiste libéral et quand on lui a demandé ce qu'on pouvait faire pour les entreprises du Loiret, s'il fallait faire des infrastructures, il a dit « *non surtout pas, ce n'est pas de ça dont les entreprises ont besoin* ». Peut-être que cet économiste se trompait, mais on ne peut pas considérer comme définitivement acquis que l'économie dépende aujourd'hui forcément des routes. Il y a des alternatives qui se mettent en place, d'autres modes d'économie qui se développent. On a intérêt à relocaliser notre économie parce que l'économie basée sur les camions n'est pas la meilleure solution, on pourrait chercher d'autres alternatives à l'encombrement généré par le trafic des camions. »

Michel BREFFY

LE FRET, UNE ALTERNATIVE SOUS-UTILISEE

« Longtemps j'ai dit que nous avions une alternative avec le fret SNCF. Malheureusement, la SNCF a scié la branche sur laquelle elle se trouvait. A l'heure actuelle, le fret ne pèse presque plus rien. La seule possibilité pour transporter les marchandises et alimenter les territoires ruraux et même la Métropole, ce sont les camions. Je le regrette. Derrière les camions, il y a la pollution, mais si on n'améliore pas les infrastructures, la pollution sera encore plus importante. »

PRESENTATION DE LA POLITIQUE EN MATIERE D'INFRASTRUCTURES

En fin de session, les membres de la commission des infrastructures ont présenté les politiques départementales en matière d'infrastructures (routières, cyclables, THD …). Michel Breffy a par exemple présenté les projets de voies cyclables. Thierry Soler a été interpelé par quelques déclarations des membres de la majorité sur l'utilité des routes : « *Marc Gaudet a dit « sans route, pas de développement économique ». Mais à Montargis et Amilly, nous avons les routes mais pas forcément le développement économique. (…) Peut-être faut-il travailler sur le savoir-être des gens, sur l'insertion … Je pense que cela dépend aussi du développement économique que l'on veut ; il faut une économie pour vivre, mais si nous n'avons pas aussi d'environnement et de social, on ne peut vivre durablement. J'ai l'impression qu'on parle toujours du même développement économique, celui qui nous mène droit dans le mur pour des raisons écologiques et sociales ; les inégalités augmentent à l'échelle planétaire et dans le Loiret, et conduisent à plus de troubles. Il existe un autre modèle vers des choses beaucoup plus localisées. On a fait pendant 20 ans de la délocalisation d'entreprises vers le Loiret comme modèle de développement économique. Et quand on voit le taux de chômage, cela prouve que ça n'a pas super bien marché.* » Interrogé par Hugues Saury sur des exemples alternatifs, Thierry Soler a évoqué les anciennes mines de Loos-en-Gouhelle : « *L'économie y a été reconstruite sur des choses innovantes. Je vous propose vraiment de faire des recherches et de vous ouvrir à d'autres sources d'information.* (…) *L'emploi ne vient pas forcément des chefs d'entreprise. En fait, ils doivent plutôt chercher à créer du profit que de l'emploi. Il y a bien sûr des entrepreneurs qui, à titre individuel, ont le souci de l'emploi, mais ce n'est pas la logique de notre système économique. On est dans un modèle capitaliste qui a des conséquences en partie positives pour les salariés mais qui n'est pas fait pour le bénéfice de la population* »

Autre évocation : le budget participatif « *Si on faisait un budget participatif avec les 100 millions du projet de déviation de Jargeau, combien de Loirétains diraient qu'il faut mettre toute cette somme sur un seul projet, la déviation de Jargeau ?* »

Thierry Soler a conclu sur les différents types d'investissement : « *Si cela ne coûtait rien et ne détruisait pas l'environnement, je ne serais pas contre d'avoir plus de routes, mais si on fait des routes en plus, ce sera encore plus d'entretien. Il y a des investissements qu'il faut choisir. Certains génèrent plus de fonctionnement derrière alors que d'autres permettent d'économiser et d'avoir des retours sur investissements et des retours pour la population plus efficaces. La phrase « les infrastructures, c'est l'emploi » mérite plus de nuances.* »

Développer le tourisme dans le Loiret

Une subvention d'1,4 million d'euros a été accordée à l'ADRTL, l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques du Loiret. Christophe Chaillou a souligné l'importance des partenariats entre tous les acteurs de la politique du tourisme.

Christophe CHAILLOU

UN SOUTIEN DU DEPARTEMENT ACCRU

« Je salue la qualité du travail qui est fait pour renforcer l'attractivité touristique du Département. On constate une augmentation de la subvention à l'ADRTL ; comme quoi, certains secteurs peuvent bénéficier d'un soutien du Département plus important ... »

POUR UN VRAI PARTENARIAT ENTRE LE DEPARTEMENT ET LA METROPOLE

« Je voudrais insister sur la nécessité du travail de partenariat avec ceux qui sont concernés par le tourisme, notamment la Métropole d'Orléans. Sur ces questions, on ne peut pas avoir d'un côté une promotion du Département et de l'autre une promotion de la Métropole. Il y a en ce moment une campagne de publicité pour Orléans dans le métro parisien. Sur ce type de démarche, ce ne serait pas inopportun de mentionner qu'Orléans est dans le Loiret et réciproquement. Je regrette que trop souvent il y ait des campagnes ciblées qui ne prennent pas en compte l'ensemble de l'offre existante. Le Loiret a vraiment tout intérêt à miser sur le potentiel que représente la Métropole orléanaise et inversement. Cela permettrait de rationaliser les importantes sommes financières consacrées à cette politique. »

Soutien aux associations sportives

Les subventions aux associations sportives affiliées à une fédération ont été votées. Thierry Soler est revenu sur le cas spécifique de la GV, la Gymnastique Volontaire.

Thierry SOLER

LA GYMNASTIQUE VOLONTAIRE AU CŒUR DES COMPETENCES DEPARTEMENTALES

« Je ne comprends toujours pas pourquoi les clubs de gymnastique volontaire reçoivent beaucoup moins que les autres. Cette activité est relativement coûteuse pour les pratiquants car il faut des salariés dans les clubs. C'est de l'argent qui génère de l'emploi pour le Loiret, notamment en zone rurale où l'activité est très présente. C'est aussi une activité qui peut concerner l'autonomie des personnes âgées puisque la GV contribue à retarder la perte d'autonomie. La GV répond donc à des objectifs qui pourraient être ceux d'une politique sportive départementale compte tenu de notre focalisation sur le monde rural et les personnes âgées. »

JO : VŒU DE SOUTIEN A LA COMMUNE DE LAMOTTE-BEUVRON

Le Département a adopté un vœu de soutien à la commune de Lamotte-Beuvron pour l'organisation des épreuves équestres des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, espérant des retombées économiques. Et ce malgré la décision des organisateurs des JO de maintenir leur choix initial : le site du château de Versailles.

Plan « Loiret bien vieillir »

En introduction à la session, Michel Breffy est intervenu pour évoquer le plan « Loiret bien vieillir » et plus spécifiquement la situation de l'EHPAD de Fleury-les-Aubrais.

Michel BREFFY

POUR LE MAINTIEN D'UN EHPAD A FLEURY-LES-AUBRAIS

« J'attire l'attention sur le plan Bien vieillir dans le Loiret qui a été en début de mandat voté à l'unanimité. Dedans figurait une action importante de plus de 100 millions d'euros pour aider à reconstruire ou restructurer 24 EHPAD. Parmi eux, cinq était classés à reconstruire en priorité. L'EHPAD de Fleury-les-Aubrais, le CAPA, y était mentionné. Pendant de nombreuses années, ayant suivi avec une grande proximité le fonctionnement du CAPA, j'ai attiré l'attention du Conseil Général sur les difficultés de gestion de cette maison de retraite. L'équipe de direction de l'époque en 2009 avait même demandé l'aide du département pour réaliser une étude par un cabinet extérieur qui avait proposé une reconstruction à plus de 10 millions d'euros, le foncier étant mis à disposition par l'Hôpital de Daumezon.

Après la décision du Département, l'établissement a procédé à une actualisation de ce projet afin de finaliser le programme. Toute l'équipe de direction semblait favorable aux conditions de cette nouvelle étude. Sauf qu'un nouveau directeur, une nouvelle responsable de la CME (Communauté Médicale d'Etablissement) ont changé la fonction de ce futur EHPAD en souhaitant n'y accueillir que les patients du département atteints de problèmes psychiatriques. Cette proposition, même si l'on peut entendre que ce problème mérite une réponse, nous ne pouvons pas, nous élus du canton de Fleury-les-Aubrais, l'accepter et ainsi admettre que ce canton soit un des seuls, et peut-être le seul, à ne pas proposer aux 32 000 habitants un établissement moderne et fonctionnel à nos anciens.

Lors du dernier conseil de surveillance de cette semaine, lors de la présentation du Compte Administratif 2017 où apparait un autofinancement de plus de 5 millions, j'ai interrogé le directeur sur l'avenir du projet de reconstruction du CAPA. Il m'a été répondu que ce projet était toujours d'actualité mais qu'il ne figurait pas dans les propositions d'investissements immédiats. Devant mon insistance, le directeur m'a avoué que l'étude faisait ressortir un prix de journée, surprenant à mon avis, 20% supérieur aux recommandations du Département. Même si je pense que nous devons revoir nos tarifs et nos financements APA et classement GIR car les personnes âgées accueillies en EHPAD sont de plus en plus dépendantes avec des taux atteignant parfois 90%, je ne sens pas une volonté bien affirmée, de par notre refus, du directeur de finaliser ce projet.

Je souhaiterais donc que tous les élus de cette assemblée nous apportent leur soutien, conseillers départementaux mais aussi député et sénateur. »

ACCOMPAGNER LES PUBLICS LES PLUS FRAGILES

Suite aux propos de Michel Breffy, Marie-Agnès Courroy a abordé la question de l'accompagnement des personnes les plus fragiles et les difficultés rencontrées pour les plus jeunes : « *L'école inclusive est un très beau projet quand il est bien mené ; comment nous, conseillers départementaux, pouvons-nous accompagner ces projets ? Pour certains jeunes, c'est encore un parcours du combattant ; certains doivent aller à l'étranger : que l'on ne puisse les accompagner en tant que citoyen est un véritable problème. (…) Agir au niveau des plus jeunes, c'est aussi travailler sur la citoyenneté, pour que vingt ans après, on ne se retrouve pas avec des adultes complètement perdus. On doit être très attentifs à ces plus jeunes, notamment les mineurs non-accompagnés ; je ne veux pas voir des gamins perdus.* »

EN BREF …

- Après l'adoption du Compte Administratif 2017, une Décision Modificative budgétaire a été votée (abstention de Thierry Soler). Dans cette DM figure côté dépenses un report de certains projets, concernant notamment la Loire à Vélo et le Canal d'Orléans. Dans la commission des routes, 4 millions d'euros supplémentaires seront consacrés à l'amélioration des chaussées qui se sont dégradées pendant l'hiver.

- Un vœu relatif à la réforme de la fiscalité voté par l'Assemblée des Départements de France (ADF) a été adopté à l'unanimité. Il demande au gouvernement de renoncer aux recommandations de la mission Richard-Bur, qui auraient pour conséquence la remise en cause de l'autonomie fiscale des départements et porteraient une atteinte au fondement de la Décentralisation.

- La loi de finances 2018 prévoit une diminution des recettes des agences de l'eau, assortie d'un élargissement de leurs missions et la prise en charge de certaines dépenses de l'Etat. Les aides des agences de l'eau aux collectivités devraient alors diminuer de 25% dès 2019. Une motion de soutien à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne a été adoptée à l'unanimité.

- Des points d'étape sur les différentes politiques mises en place ces derniers mois ont été présentés. Le plan d'actions pour l'emploi, adopté en octobre 2017, se met peu à peu en place, en agissant notamment sur la mobilité des bénéficiaires du RSA. Autre document : le schéma de cohésion sociale adopté en juin 2017. Il a été annoncé la refonte du règlement départemental d'aide sociale pour le second semestre 2018.

Socialistes
Ecologistes
Républicains
45

Retrouvez toute notre actualité sur notre site internet : www.ser45.fr

Et sur Twitter www.twitter.fr/groupeser45 et Facebook www.facebook.com/groupeser45